

Département de l'Eure
Commune de Mesnils-sur-Iton



Extrait du registre des arrêtés du Maire

Arrêté n° 2024-03-01

Arrêté portant numérotage de maison

Le Maire de la Commune de **MESNILS-SUR-ITON** :

VU :

- Le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2213-28
- L'arrêté n°2023-04-01 portant numérotage de biens situés rue Dame Marie, Condé-sur-Iton, 27 160 Mesnils-sur-Iton
- Considérant qu'il est nécessaire de modifier la dénomination de la rue à rue de Dame-Marie dans l'arrêté précité ;
- Considérant l'intérêt communal que représente la numérotation de deux parcelles situées rue de Dame-Marie, Condé-sur-Iton, 27 160 Mesnils-sur-Iton.

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : Deux biens situés sur 2 parcelles adjacentes ont été acquis en 2009 :

- Un bien parcelle 166 ZK 54
- Un bien parcelle 166 ZK 53

ARTICLE 2 : Le numérotage comporte une série continue de numéros, à raison d'un seul numéro par immeuble caractérisée par une entrée principale. La série des numéros d'une rue régulièrement numérotée est formée des nombres pairs pour le côté droit et de nombres impairs pour le côté gauche de cette rue. La numérotation est matérialisée par l'apposition sur la façade ou le mur de clôture par une plaque. La numérotation des maisons est assurée par la commune.

ARTICLE 3 : L'habitation sur le terrain sis rue de Dame-Marie, parcelle 166 ZK 54 est numérotée 28 à compter de ce jour.
L'habitation sur le terrain sis rue de Dame-Marie, parcelle 166 ZK 53 est numérotée 30 à compter de ce jour.

ARTICLE 4 : Le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté et transmis au représentant de l'Etat.

Fait à MESNILS-SUR-ITON, le 26 mars 2024

Le maire

Colette BONNARD.

